



***Historique de l'association
et des établissements et services***



La Société de Patronage

Au sortir de la guerre de 1870 est fondée à Nancy, en 1875, l'association dite "Société de Patronage de l'Enfance coupable et malheureuse et des Condamnés libérés".

Elle a pour but "d'aider et d'assister par tous les moyens les enfants coupables et moralement abandonnés en vue de faciliter leur relèvement". Comme beaucoup d'associations, elle s'inspire du courant philanthropique et paternaliste. Elle est animée par des bénévoles, laïcs et religieux. La Lorraine est alors empreinte de ferveur catholique et du courant éducatif moraliste préconisant la rigueur.

Le Comité Nancéien de Protection de l'Enfance Coupable et Malheureuse et des Condamnés Libérés

Il est créé en 1936 sur les bases de la Société de Patronage. Il est reconnu d'utilité publique par décret du 11 avril 1937 ; son premier président est le magistrat Louis Sadoul. Son ressort d'activité s'étend à celui de la Cour d'Appel de Nancy : Meurthe-et-Moselle, Vosges, Ardennes, Meuse.

En 1940, la guerre l'amène à suspendre ses activités. En 1942, lorsqu'il fonctionne à nouveau, est parue la circulaire du Garde des Sceaux invitant à la création de Centres d'Observation. C'est en 1943 que s'ouvre le Centre d'Observation HARDEVAL, dans un bâtiment de l'hôpital psychiatrique de Laxou. Il accueille des garçons. Il ne disposera pas d'autres locaux avant la Libération. Il deviendra alors le Centre d'Observation Louis Sadoul implanté boulevard Foch à Laxou.

C'est aussi en 1943 que s'ouvre le Centre d'observation du Petit Sauvoy à Maxéville; il accueille des filles.

L'A.L.S.E.A.

Avant la seconde guerre mondiale, la coordination des politiques autour de l'enfance est loin d'être réalisée. Il existe une mosaïque de textes : la protection de l'enfance est revendiquée par quatre ministères au moins : les Ministères de la Justice, de l'Education Nationale, de la Santé, du Travail.

C'est surtout sur le plan régional que se développe une politique coordonnée de l'enfance à protéger, sous l'impulsion de Jean CHAZAL, Procureur de la République et chargé de mission au Ministère de la Santé pour la Coordination (1943-1944). En 1943, diverses circulaires édictent des statuts-types permettant la création des A.R.S.E.A., Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Dix régions pilotes sont choisies par le Ministère, en fonction des besoins locaux du fait de la guerre, mais aussi des initiatives et institutions existantes. S'engage une politique de planification rationnelle, avec octroi de subventions.

Pourquoi une coordination régionale et non départementale ? Le régionalisme de Vichy accorde une large autonomie aux préfets de l'époque. Par ailleurs, un cadre géographique plus étendu permet, à meilleur rendement, la gestion de divers services et établissements.

L'Association Lorraine pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence est créée le 15 juin 1944, sur les bases du Comité Nancéien de Protection de l'Enfance, d'après les statuts-types de 1943.

Depuis la Libération et jusqu'à l'année 1965, sont créés divers services et surtout des centres d'accueil et d'hébergement.

Le champ d'action de l'A.L.S.E.A., dont le siège est à Nancy, correspond à la Meurthe-et-Moselle, aux Vosges, à la Meuse et aux Ardennes. En 1946, il s'étend à l'Aube, la Marne et la Haute-Marne.

En 1949, le ressort territorial trop vaste oblige à la scission ; il y a créations de sections départementalisées de sauvegarde, mais toujours sous couvert de l'A.L.S.E.A.



En 1964, l'A.L.S.E.A. entame sa scission en deux associations :

- le C.R.L.E.A.I., Centre Régional Lorrain pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées,
- le C.N.S.E.A., Comité Nancéien de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

Le C.R.L.E.A.I., conformément à l'arrêté du 22 janvier 1964, est sous tutelle de la D.R.A.S.S. (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales).

Il se donne pour tâche de créer de gérer des établissements (centres d'observation).

Il assure la formation des éducateurs spécialisés (Institut Paul Meignant à Laxou).

Il assiste sur le plan technique le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales (contrôle des établissements recevant des enfants inadaptés).

Il est chargé d'apporter des conseils techniques aux établissements publics et privés qui lui en font la demande.

Du C.N.S.E.A. à R.E.A.L.I.S.E.

Le Comité Nancéien de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence est créé le 24 mai 1965. Il a pour but "d'exercer une action d'information, d'animation et de réalisation en faveur de l'enfance et de l'adolescence". Pour ce faire, "soit à son initiative, soit par délégation du C.R.L.E.A.I., il peut créer, gérer ou patronner des établissements, organismes ou services concernant les enfants ou adolescents inadaptés de diverses catégories".

Son action s'étend au département de Meurthe et Moselle.

C.R.L.E.A.I. et R.E.A.L.I.S.E. sont deux associations distinctes. Pourtant, leur organisation et leur fonctionnement entraînent certaines ambiguïtés :

leur siège social est commun,

leur président est bicéphale,

leur administration est commune (même personnel administratif, certains moyens communs).

A la suite du volumineux rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (1981-1982) s'impose la redéfinition des tâches des C.R.E.A.I. Désormais, ceux-ci devront se dégager de la gestion des établissements et services, à l'exception de celle des établissements de formation du personnel éducatif, pour ne se consacrer qu'à leur mission d'animation et de formation.

En Meurthe-et-Moselle, une convention interviendra entre le C.R.L.E.A.I. et le C.N.S.E.A. dès le 16 décembre 1982 :

Le C.N.S.E.A. devient R.E.A.L.I.S.E., Réalisation pour les Enfants et les Adolescents d'une Libre Insertion Sociale par l'Éducation.

Le C.R.L.E.A.I. transfère à R.E.A.L.I.S.E. la responsabilité générale et la gestion administrative, technique et financière des centres Louis Sadoul, Victor Poirel et l'Escale.

Les locaux sont encore partagés jusqu'en 1984, mais C.R.L.E.A.I. et R.E.A.L.I.S.E. ont désormais deux présidents et une administration distincte.

Récapitulatif des origines à nos jours

1875	Création de la Société de Patronage de l'Enfance coupable et malheureuse et des Condamnés libérés
1936	Création du Comité Nancéien de Protection de l'Enfance, selon la loi de 1901
1940-1942	Suspension des activités du Comité Nancéien de Protection de l'Enfance
1943	Création du Centre d'Observation Hardeval (garçons) Création du Centre d'Observation du Petit Sauvoy (filles)
15 juin 1944	Création de l'Association Lorraine pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.L.S.E.A.)
1945	Création du Service de Tutelle aux prestations familiales, sous l'égide de l'ALSEA
1946	Création du Centre Agricole de Tonnoy (garçons)
1947	Création du Centre Éducatif de Han sur Seille
1949	Création du Centre Éducatif et Professionnel de la Haute Malgrange à Jarville
1950	Création du Centre Social Spécialisé près le Tribunal pour Enfants
1951	Création du foyer de semi-liberté "Les amis de Han" rue Gustave Simon à Nancy, puis rue du Maquis de Ranzey à Saint Max
1958	Création du foyer de semi-liberté Clair Val à Villers les Nancy
1960	Création du Service d'Action Sociale Préventive

1961	Ouverture du foyer de semi-liberté de Saint Max (garçons) Le foyer des Amis de Han déménage avenue de Strasbourg à Nancy
1962	Ouverture du C.O.E.-O.M.O. (Consultation et Orientation Éducative – Observation en Milieu Ouvert) à partir du service de suite du Centre d'observation de Sadoul
19 novembre 1964	Transformation de l'A.L.S.E.A. et création du C.R.L.E.A.I. et du C.N.S.E.A. (Comité Nancéien pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence). Le siège est au 14 rue Victor Hugo à Nancy
26 avril 1967	Ouverture du Centre d'Observation Victor Poirel (gestion CREAL)
1969	Fermeture du Centre d'Observation du Petit Sauvoy
24 mai 1965	Déclaration du C.N.S.E.A. à la Préfecture de Meurthe et Moselle
1^{er} Septembre 1973	Ouverture du Service de Placement Familial Spécialisé
16 juillet 1974	Création du Centre d'Action Sociale Éducative l'Escale
1^{er} Septembre 1974	Le Centre Éducatif de la Haute Malgrange déménage à Saint Nicolas de Port (Centre Éducatif Scolaire et Technique)
16 décembre 1982	Le CNSEA devient REALISE (Réalisation pour les Enfants et les Adolescents d'une Libre Insertion Sociale par l'Éducation) - Déclaration à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 4 février 1983 Le CREAL transfère à REALISE la gestion et la responsabilité du C.O. Sadoul, du C.O. Victor Poirel et du C.A.S.E. L'Escale
Juillet 1984	Transfert du Siège de REALISE au 16 rue Victor Hugo à Nancy
2 novembre 1984	Création du Service d'Intégration Scolaire à Varangéville
1984	Ouverture du Foyer de Tomblaine sur les bases du CEST de Saint Nicolas de Port
1986	La responsabilité et la gestion du Service d'Action Sociale Préventive passent au Conseil Général
1991	Acquisition de l'Entreprise Beuvelot à Moyen (scierie, ébénisterie) et création d'une Entreprise d'insertion : la S.N.B. (Société Nouvelle Beuvelot)
27 avril 1993	A partir des 3 CRO (Escale, Sadoul, Victor Poirel) à triple habilitation, création d'un Institut de Rééducation à activité répartie sur les 3 sites

27 avril 1993	Ouverture du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) rattaché à l'institut de Rééducation de l'Escale
30 avril 1996	Fin d'activité de la SNB (liquidation judiciaire)
31 Août 1997	Fermeture du Centre Victor Poirel de Rosières aux Salines
1^{er} Septembre 1997	Transformation du Centre d'Observation Louis Sadoul en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)
1^{er} Septembre 1997	Regroupement de l'Institut de Rééducation sur le site unique de l'Escale
11 juillet 1998	Création du Service de Réparation Pénale
1^{er} octobre 2001	Mise en place à titre expérimental du SAEHI (Service d'Accompagnement Éducatif en Hébergement Individuel) Mise en place à titre expérimental du DISMO (Dispositif d'Insertion Sociale en Milieu Ordinaire) sur les bases du Service d'Intégration Scolaire et du semi-internat de Tonnoy
4 février 2004	Création du Centre Éducatif Fermé à Tonnoy
2004	Réorganisation des internats en 2 établissements : - une MECS pour les enfants de moins de 16 ans - une MECS pour les adolescents de plus de 15 ans
1^{er} Septembre 2005	Le DISMO change d'appellation et devient l'A.J.E.S. (Accueil de Jour Éducatif et Scolaire)
18 décembre 2006	Création de la Société "Centre Éducatif Passage" au Maroc qui a pour mission l'assistance éducative et l'organisation matérielle de séjours au Maroc dans le cadre de l'activité du CER Passage
15 janvier 2007	Autorisation préfectorale pour la création de <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'AJES ▪ la MECS Enfants ▪ la MECS Adolescents
1^{er} mars 2008	Autorisation de création à titre expérimental de 2 lieux vie rattachés à la MECS Adolescents
31 décembre 2009	Fermeture des lieux de vie (arrêté de fermeture 04.03.2009)